

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina, messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

13 personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
 - 4.2. Registre des incidents de confidentialité
 - 4.3. Calendrier de conservation – Destruction de documents
 - 4.4. Assurances - Renouvellement
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 358-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

10.1 Le Tour des Arts – Confirmation de soutien

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

RÉSOLUTION 359-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 3 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2024

RÉSOLUTION 360-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 12 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024

RÉSOLUTION 361-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 16 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

RÉSOLUTION 362-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 23 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

RÉSOLUTION 363-10-2024

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE le village a adopté une telle politique le 9 novembre 2022 (résolution n° 2022-012 de la CMQ et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE le village s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE le village ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

QUE le Village d'Abercorn abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 9 novembre 2022 (résolution no 2022-012 de la CMQ).

QUE le Village d'Abercorn adopte la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Registre des incidents de confidentialité

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait part aux membres du conseil que deux inscriptions ont été faites au registre des incidents de confidentialité concernant la conservation de documents municipaux.

4.3. Calendrier de conservation – Destruction de documents

RÉSOLUTION 364-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'autoriser la destruction des documents mentionnés à la liste jointe à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4. Assurances - Renouvellement

RÉSOLUTION 365-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accepter les conditions de renouvellement du Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour les assurances de dommages du Village d'Abercorn pour la période débutant le 31 décembre 2024;

De financer cette dépense de 10 886,92 \$ à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Approbation des comptes et transferts

RÉSOLUTION 366-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 3 octobre 2024 au montant de 98 163,60 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal

Les rapports du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal sont déposés pour les périodes suivantes :

Août 2024

- 9 permis ou certificats
- 1 logement créé
- Valeur des travaux : 41 327 \$

Septembre 2024

- 11 permis ou certificats
- 0 logement créé

- 1 logement supprimé
- Valeur des travaux : 374 729 \$
-

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1 Le Tour des Arts – Confirmation de soutien

RÉSOLUTION 367-10-2024

ATTENDU QUE la municipalité a donné une contribution de 250 \$ en 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à confirmer au Tour des Arts l'intention du Village d'Abercorn de soutenir cet organisme en 2025 en espèce ou en nature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 368-10-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.